

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :****Mardi 14 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 14 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, MM Serge BOULANGER, Francis DEMARQUE, Jean-Louis DUROS, Francis KOCK, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY ;

Absents excusés : M. Jean-Pierre DURET donne pouvoir à Jean-Louis DUROS

Absents : MM. Bernard CARON; M. Frédéric NAVARRE.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

18h30 : début du conseil municipal.**ORDRE DU JOUR :****Création d'un poste :**

Un agent technique a reçu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Aisne pour être nommé agent de maîtrise. Monsieur le Maire propose au conseil la création d'un poste d'agent de maitrise. Le conseil sera consulté lors de sa prochaine réunion pour se prononcer pour la suppression du poste d'agent technique occupé actuellement.

A l'unanimité, le conseil approuve la création du poste.

Etanchéité salle polyvalente :

Monsieur le Maire annonce que les travaux d'étanchéité de la salle polyvalente pouvaient être subventionnés à 20% par le CDDL (Contrats Départementaux de Développement Local) mais il est maintenant possible de bénéficier de l'API (Aisne partenariat investissement) pour obtenir 30%. Une délibération est prise à l'unanimité pour changer l'appellation CDDL en API sur la demande de subvention.

Jean-Paul LEQUEUX prend la parole pour dire que la société TREC est intervenue sur le toit terrasse du hall de la salle polyvalente. Le nettoyage du toit et des chéneaux ainsi que le changement du tuyau ont été réalisés. Ils permettent à l'eau de s'évacuer immédiatement. Il ne devrait plus y avoir de fuite dans l'entrée. L'opération d'étanchéité et de colmatage des fissures suivra.

La société TREC propose également un devis de 1 866€ afin de réaliser un diagnostic de la provenance de l'humidité dans le plafond de la salle. Il s'agira, avec une nacelle, de vérifier que c'est bien la condensation qui imbibe les isolants et forme des taches sur les dalles du faux plafond. Par la suite, une solution avec des regards sur le toit et un profond nettoyage des chenaux à l'avant de la salle, permettrait alors de mettre fin à cette condensation.

Courrier conseil départemental :

Nicolas FRICOTEAU, président du conseil départemental a adressé une lettre à toutes les communes de l'Aisne, dans laquelle, il explique que le taux foncier du département est actuellement l'un des plus élevés (31,72%) ; Que les communes seront bientôt tentées d'augmenter leur propre taux de foncier pour compenser la perte progressive des recettes des impôts locaux ; Que ces deux circonstances réunies mèneraient à une augmentation désastreuse à laquelle s'ajouterait le décalage important de paiement des dotations de l'Etat. C'est pourquoi il mène des négociations avec le gouvernement afin de pouvoir compenser ces taux.

Point budgétaire 2019 :

Monsieur le Maire annonce que toutes les factures en cours ayant été réglées et les dotations et remboursements versés, il est désormais possible de faire un point budgétaire très précis.

Un récapitulatif du budget sera affiché en Mairie ainsi que sur le site internet de la commune. Il sera mis à disposition des candidats qui le désirent.

En investissement, sur les 183 787 € prévus, 136 728 € ont été dépensés alors que les recettes s'élevaient à 120 480 €. Monsieur le Maire énumère les principaux investissements : Allées du cimetière, rampe d'accès handicapés, réfection rue du pont de la Vionne et rue de l'étang, tableaux interactifs de l'école primaire, remplacement d'avaloirs, travaux à l'étang, renforcement de l'éclairage public, remise en état du préau de la maternelle.

Écluses :

L'entreprise retenue, la société CROQUET d'Athies sous Laon, se proposait de commencer les travaux dès janvier. Il aurait fallu remodifier le budget sans être certains d'obtenir les subventions dans les temps. Les travaux commenceront comme prévu initialement, en juin.

Achat de terrain :

La propriétaire qui avait proposé les terrains le long du ru, à côté du pont à chevaux, n'a pas encore donné suite. Monsieur le Maire explique que si l'achat ne peut se faire avant la fin du mandat, l'équipe municipale suivante sera libre de faire ce choix d'investissement.

AFFAIRES ET QUESTION DIVERSES**Subventions :**

Les restos du cœur d'Anizy remercient la commune pour la subvention de 200 € accordée le mois dernier.

D'autres demandes de subventions sont arrivées (club de loisirs, collège d'Anizy...) qui devront être étudiées par le prochain conseil, le budget 2019 étant clôturé.

Syndicat des eaux :

Monsieur le Maire fait état d'un courrier de l'association des Maires de l'Aisne qui confirme que les indemnités continueront à être versées aux présidents de syndicats, (syndicat des eaux Pinon-Brancourt dans notre cas), si la compétence est conservée par les communes.

PLU Anizy :

La commune nouvelle d'Anizy le grand entame une procédure de PLU (plan local d'urbanisme). Elle est tenue d'en informer notamment les communes limitrophes.

SIRTOM :**Containers gris :**

Jean- Louis DUROS rapporte des informations de la réunion du comité syndical du SIRTOM. Interpellé par quelques Brancourtois ne comprenant pas pourquoi fallait se déplacer à Pinon pour percevoir son container, il résume la réflexion du SIRTOM. Il a été tenu compte du nombre d'heures de main d'œuvre et de carburant pour les véhicules nécessaires à la distribution. Il a été décidé de désigner 26 communes points de répartition pour distribuer les bacs en 58 jours pour un coût total de 53 244 €. (en distribuant dans toutes les 149 communes une par une, il aurait fallu 170 jours et 156 060 €. En distribuant au porte à porte les 28 060 containers, il aurait fallu 350 jours ouvrables et cela aurait coûté 332 780€).

Jean-Jacques REMY précise que les Brancourtois qui n'ont pas pu percevoir leur poubelle peuvent, soit se rendre au SIRTOM ou leur container leur sera remis aussitôt ; soit s'inscrire au SIRTOM qui effectuera une livraison groupée dans un délai plus ou moins long. Les sacs continueront à être ramassés.

Containers marron :

Une étude a été présentée, visant à allonger de deux mois la période de ramassage des bacs à déchets verts, de mars à novembre (au lieu d'avril à octobre en ce moment), mais en espaçant les tournées tous les quinze jours (au lieu d'un ramassage hebdomadaire). Jean-Louis DUROS annonce que si cela est discuté avant la fin de ce mandat, il votera contre ou réclamera le doublement des bennes à la déchetterie.

Repas des anciens :

Le menu a été choisi, le conseil récapitule les derniers achats à ne pas oublier.

Cambriolages :

Jean-Paul LEQUEUX annonce une recrudescence des cambriolages dans Brancourt, dont plusieurs au champ Marot. Ceux-ci sont opérés à toutes heures, en présence ou lors d'absences des habitants. Une 307 grise a été signalée à la gendarmerie. Il faut se montrer vigilants, solidaires de ses voisins et signaler tout agissement suspect à la Gendarmerie.

Elections municipales :

Rappel : les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars. Monsieur le Maire demandera à des représentants de toutes les listes de participer à la tenue du bureau de vote ainsi qu'au dépouillement.

Prochain conseil municipal :

Au programme de la prochaine réunion du conseil municipal, sera inscrit le vote du compte administratif 2019 détaillé et la préparation des élections, compte tenu de la complexité du mode de scrutin, afin d'éviter tous doute ou contestation. Le prochain conseil aura lieu le mardi 25 février 2020 à 18h30.

La séance est levée à 19h45

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

